



Parti socialiste  
Delémont

## Interpellation

### Passerelle CFF: y a-t-il des alternatives ?

La liaison entre le nord et le sud des voies CFF à Delémont est problématique pour les cyclistes. Actuellement, 2 options existent soit : passer par le pont de Rossemaison, ce qui est désagréable et relativement dangereux puisqu'il faut emprunter une route à fort trafic, rouler juste à côté de nombreuses voitures et camions et même « se confronter » à ces véhicules pour entrer dans les ronds-points au sommet du pont et à l'entrée-sortie Sud ; soit : emprunter le sous-voie de la gare, ce qui implique de pousser son vélo sur plusieurs centaines de mètres et prendre 2 ascenseurs ou rampes/escaliers. Pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, la situation n'est pas bonne non plus, avec une passerelle actuelle sans ascenseur, et qui nécessiterait d'importants travaux dans les années à venir.

Le concours d'architecture pour une passerelle piétonne et cyclable a été lancé pour répondre à ces problématiques. Le projet mis au concours est complexe, puisqu'il s'agit de passer depuis le site Hasbro jusqu'à l'hôtel Mercure par-dessus pas moins de : 1 route, 1 rond-point, 16 voies de chemin de fer et 3 quais. A cela s'ajoute le fait que, pour permettre l'accès aux cyclistes sans descendre de leur vélo, des rampes doivent être construites, perpendiculairement à l'ouvrage en raison du manque de place dans l'axe de la passerelle. Au final, non seulement l'ouvrage présente un linéaire très important mais sa construction au-dessus de nombreuses infrastructures ferroviaires complexifie et renchérit fortement la construction.

Lors de la présentation du projet vainqueur du concours, deux points ont induit de nombreuses réactions : le coût annoncé à 10 millions de francs, alors que le message au Conseil de ville du 30.11.2020 indiquait « un devis total provisoire de 8.5 millions de francs (incluant la déconstruction de la structure existante) », et les matériaux utilisés. L'ouvrage proposé est principalement constitué d'acier et de béton, le bois n'étant utilisé que pour un aspect cosmétique, alors que le même message indiquait que « les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables afin de tenir compte des émissions grises dans toute la mesure du possible ».

Cela ne peut qu'inciter le Conseil de ville à se questionner sur les évolutions possibles du projet, avec comme priorité l'optimisation des ressources (aussi bien en termes de matériaux de construction que financiers).

**Nous prions donc le Conseil communal de nous informer des démarches entreprises pour :**

- **Evaluer, en amont du projet d'ouvrage, des alternatives au projet initial, en particulier en synergie avec des ouvrages existants (p. ex. pont de la RDU, réutilisation de la passerelle existante) pour réduire les quantités de matériaux nécessaires ;**
- **Réévaluer le projet pour mieux répondre aux enjeux environnementaux ;**
- **Réévaluer l'utilisation du bois dans la construction ;**
- **Réévaluer les exigences les contraintes en vue de réduire les coûts.**

Delémont, le 27.03.2023

Pour le groupe socialiste,

Maël Bourquard

*(Signatures)*  
 A. Raeder  
 K. J. G. J. G.  
 D. R. R.  
 A. S. S.  
 C. B. B.  
 M. B.  
 P. B. B.